



Révision des plans de secteur de Mouscron-Comines et de Tournai-Leuze -Péruwelz pour l'inscription d'une zone d'activité économique à Estaimpuis, Mouscron et Pecq en extension des zones de Pont-Bleu - Barrière de Fer.

**Avis d'Inter-Environnement Wallonie.
(janvier 2004)**

Inter-Environnement souhaite faire valoir, à propos du projet de plan de secteur et de l'étude portant sur l'avant projet, les remarques qui suivent.

1. Tout comme nous l'avons fait à propos de Mouscron-Luigne, puisqu'il s'agit du même territoire de référence, nous observons que le contexte transfrontalier rend l'évaluation des besoins particulièrement confuse. L'étude assimile les options à des ventes, mais on peut se demander si cette assimilation est pertinente dans une zone où le taux d'options dépasse les 50% (rapport DGEE p. 62). Il sera donc particulièrement intéressant, dans cette zone frontalière, d'assurer le suivi des ventes et des emplois liés aux entreprises accueillies, comme nous le demandons par ailleurs dans nos remarques générales.

2. La protection des abords du canal de l'Espierres est une nécessité absolue. En effet, outre le caractère paysager des lieux qui est à préserver absolument, la zone est inondable; même si aucune zone de protection n'est encore établie officiellement, le fait est connu des personnes qui habitent le lieux ou les fréquentent régulièrement.

3. La question se pose de l'opportunité de mettre en oeuvre dès maintenant une nouvelle zone à cet endroit.

Le zoning du Pont-Bleu comporte encore 12,5ha, celui dit 'Pont-tunnel' 12ha et les travaux d'aménagement de la RN 511 sont en cours de réalisation pour leur désenclavement.

Outre ces réserves, il reste encore des surfaces disponibles dans le zoning de la Barrière de Fer.

4. La zone est de fait monomodale. L'accès au rail, dans les conditions actuelles, est illusoire, et l'accès au fleuve, possible via la zone de Warcoing et son extension prévue sur Pecq-Hérinnes, sera limitée par la charge maximale en trafic que la RN50, chaussée localement bordée d'habitations, peut supporter.

En résumé, la zone en projet nous apparaît superflue et son implantation n'est pas optimale. La fédération est donc totalement défavorable à sa mise en oeuvre, même sous la forme proposée par le projet.